



Skate Canada Cup • Coupe Patinage Canada

Waterloo 2026

Coupe Patinage Canada 2026

Waterloo, Ontario

Du 6 au 8 mars 2026

Avis de tenue de compétition

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au Waterloo Memorial Recreation Complex et à RIM Park, du vendredi 6 mars au dimanche 8 mars 2026.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada, à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada (www.patinagecanada.ca). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme de tous les Championnats de section de Patinage Canada.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Cordialement,

Terry Sheahan
Directeur principal, Services aux événements et de production

Renseignements généraux

Patinoires de compétition et d'entraînement

Waterloo Memorial Recreation Complex
101, promenade Father David Bauer
Waterloo, Ont.
N2L 0B4
[Site Web](#)



Patinoire d'entraînement

RIM Park
2001, avenue University Est
Waterloo, Ont.
N2K 4K4
[Site Web](#)



Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	Waterloo Memorial Recreation Complex	200 pieds sur 100 pieds
Patinoire d'entraînement	RIM Park	200 pieds sur 100 pieds

Hébergement

Officiels, spécialistes de données, techniciens de l'événement, comité organisateur

En ce qui concerne le Coupe Patinage Canada 2026, Patinage Canada prendra les dispositions d'hébergement pour les officiels, les spécialistes de données, les techniciens de l'événement et le comité organisateur.

Réservations pour les équipes de patinage synchronisé par l'intermédiaire de HTG Sport : lien

Les équipes de patinage synchronisé, qui concourent à la Coupe Patinage Canada 2026, sont tenues de réserver leurs chambres d'hôtel par l'intermédiaire du fournisseur d'hébergement de Patinage Canada, HTG, afin de pouvoir participer aux Championnats. Ceci s'applique à toutes les équipes qui choisissent de s'héberger à l'hôtel.

Veuillez utiliser le [lien de réservation d'hôtel](#) pour inscrire votre équipe de patinage synchronisé avec votre adresse de courriel. Une fois que vous aurez fait parvenir l'inscription, vous recevrez un courriel vous donnant directement accès aux renseignements et aux tarifs de tous les hôtels hôtes et pourrez faire vos réservations à

l'un de ces hôtels. La date limite pour les équipes de patinage synchronisé est le 23 janvier 2026.

HTG Sports – Jane Vendette – jane@htgsports.com

Questions? Veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Soumission des inscriptions des équipes de patinage synchronisé et des personnes supplémentaires accréditées

Tous les concurrents doivent se qualifier conformément à [11.3 Choix des concurrents des Championnats régionaux de patinage synchronisé](#).

Soumission des inscriptions – patinage synchronisé

Chaque section doit soumettre les inscriptions à l'aide du modèle fourni par Patinage Canada, d'ici **le mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE)**.

Les gérants d'équipe doivent terminer leurs formulaires d'inscription d'équipes, d'ici **le mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE)**.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription de l'équipe, pour les championnats régionaux, peuvent participer à la Coupe Patinage Canada. Aucune substitution ou aucun ajout ne sera permis.

Inscriptions individuelles des patineurs – formulaire de confirmation des athlètes

Les patineurs doivent remplir leur [formulaire de confirmation des athlètes](#) d'ici le **vendredi 13 février 2026, à minuit (HNE)**.

Des photos SERONT exigées pour les accréditations.

Droits d'inscription

Tous les patineurs (y compris les patineurs exemptés qui choisissent de concourir à la Coupe Patinage Canada) devront verser les droits d'inscription suivants :

- **patinage synchronisé, inclusivement : 400 \$ (par équipe) + 50 \$ par patineur.**

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès de ses patineurs/équipes et de les faire parvenir à Patinage Canada.

Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales seront traités après l'événement avec préavis approprié et une copie d'un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l'événement. Les remboursements seront uniquement pris en considération pour les retraits d'équipes de

la compétition. Aucun remboursement ne sera accordé pour les retraits de patineurs individuels.

Veillez noter que si le retrait d'un patineur se produit sur place et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur **ne recevra pas** de remboursement.

Païement des droits d'inscription à Patinage Canada : les droits d'inscription seront versés après l'événement. Les sections recevront une seule facture, au plus tard le **vendredi 13 mars 2026**. La facture comprendra tout remboursement pour retrait.

Entraîneurs

Seuls les entraîneurs inscrits à Patinage Canada, en règle pendant toute la durée de l'événement et qui détiennent le statut exigé de certification d'entraîneur provincial du PNCE, obtiendront les privilèges [d'accréditation des entraîneurs](#). Les entraîneurs comptant des équipes juniors et seniors élités 12 doivent détenir le statut de certification d'entraîneur national du PNCE. Seuls les entraîneurs accrédités peuvent appuyer les athlètes dans l'environnement de compétition, à la Coupe Patinage Canada.

Les entraîneurs non-résidents doivent soumettre une vérification de sécurité valide de leur pays de résidence, par courriel à l'adresse safesport@skatecanada.ca, au moins deux semaines avant l'événement. Une vérification de sécurité valide est exigée pour l'accréditation à tous les événements de qualification de Patinage Canada.

Tous les entraîneurs doivent respecter les [lignes directrices sur l'environnement de compétition](#) et s'y conformer.

Nombre maximal de personnes accréditées, associées aux inscriptions à la compétition

Trois personnes peuvent être accréditées par équipe, ce qui peut inclure des entraîneurs, des gérants d'équipe et des membres de l'ÉSI. Deux entraîneurs au maximum peuvent être inclus au nombre des trois personnes accréditées.

Les noms des personnes nécessitant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Personnes supplémentaires accréditées

Les sections peuvent demander l'accréditation des personnes suivantes :

- chefs d'équipe de section;
- présidents de comités de section;
- directeurs administratifs de section ou autres titulaires pertinents de postes de direction;

- directeurs techniques de section;
- membres de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).

Chefs d'équipe de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste de leurs chefs d'équipe de section, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 72 heures après la fin de leurs Championnats régionaux respectifs. La date limite est le **mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE)**.

Le nombre de chefs d'équipe de section permis est comme suit :

- deux chefs d'équipe de section par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix inscriptions;
- un chef d'équipe de section supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq inscriptions;
- Les personnes accréditées comme chefs d'équipe de section qui ne jouent pas le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs;
- Les demandes de chefs d'équipe de section supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
 - la demande doit accompagner la liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes et être envoyée à eventsinfo@skatecanada.ca;
 - la demande doit préciser pourquoi le ou les chefs d'équipe supplémentaires sont nécessaires;
 - les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Gérants d'équipes de patinage synchronisé

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste des gérants d'équipes de patinage synchronisé, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 48 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2026. La date limite est le **mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE)**.

Les personnes accréditées en tant que gérants de patinage synchronisé, qui sont aussi des entraîneurs de Patinage Canada, sont assujetties aux exigences énoncées dans la [Politique d'accréditation des entraîneurs](#). Des exemptions peuvent être prises en considération au cas par cas.

Présidents, directeurs administratifs, et directeurs techniques de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 48 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2026. La date limite est le **mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE)**.

Équipe de soutien intégré (ÉSI)

Les membres de l'ÉSI sont des experts du développement des athlètes, qui appuient les entraîneurs, ainsi que les athlètes et équipes, dans les domaines des sciences du sport et de la médecine sportive et qui ont un des titres professionnels suivants :

- médecin;
- physiothérapeute (membre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP));
- thérapeute en sport (certifié par l'ACTS);
- psychologue du sport (doit être un psychologue agréé par son organisme directeur provincial et en règle et/ou un membre en règle de l'Association canadienne de la psychologie du sport);
- diététiste;
- entraîneur en entraînement de la force et en conditionnement physique (NSCA-CSCS).

Il incombe à chaque section de faire les soumissions à Patinage Canada, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 48 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2026. **La date limite est le mercredi 11 février 2026, à minuit (HNE).**

Accès avec accréditation

Seules les personnes accréditées ont accès au site, tel qu'il l'est énoncé dans la [Procédure d'accréditation pour les événements nationaux de Patinage Canada](#). Les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès, lorsqu'elles se trouvent dans le site, figurent sur les accréditations et sont déterminés selon l'horaire.

Accès à la patinoire

Remarque : la disponibilité aux divers endroits est déterminée par la configuration à l'événement et sujette à tout changement. Le représentant technique a l'autorité voulue pour modifier l'accès à la patinoire selon le site.

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, conformément à la Politique d'accréditation des entraîneurs, seront autorisées à entraîner des athlètes.
- Seulement deux personnes seront autorisées près de la bande, tel qu'il est déterminé par le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un chef d'équipe de section ou deux entraîneurs).
- Une troisième personne peut se trouver dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs (p. ex. un chef d'équipe de section ou un gérant d'équipe de patinage synchronisé).

- Un chef d'équipe de section peut être une quatrième personne dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs, si les trois autres postes sont occupés par les entraîneurs et les gérants d'équipe.
- Un remplaçant (patineur) se tiendra à l'aire d'entrée des patineurs. Les autres remplaçants doivent se tenir près de l'aire de sortie des patineurs (aire d'attente des résultats).
- Tous les remplaçants doivent porter leurs costumes.

Vérification du statut

- La section doit s'assurer que tous les entraîneurs qu'elle inscrit à l'événement satisfont aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs.
- Si une section inscrit un entraîneur qui ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs, une pénalité pourrait lui être imposée.
- La section doit s'assurer que toutes les autres personnes, pour lesquelles l'accréditation est demandée, sont inscrites pour l'événement et sont des adhérents en règle de Patinage Canada, durant la saison en cours, des membres admissibles de l'ÉSI ou des employés actuels d'une section de Patinage Canada.
- Si une section inscrit une personne qui n'est pas un adhérent en règle de Patinage Canada pour la saison en cours ou un employé actuel d'une section de Patinage Canada, une pénalité pourrait lui être imposée.

Conformité et pénalités

- Le représentant technique ou l'agent de liaison technique de Patinage Canada, pour un événement, peut gérer l'accès aux aires d'entrée et de sortie des patineurs et à l'aire d'attente des résultats et peut limiter le nombre de personnes se trouvant près de la bande ou dans les aires d'entrée et de sortie des patineurs ou d'attente des résultats, s'il estime que la performance ou la sécurité des patineurs est compromise.
- Patinage Canada a l'autorité de suspendre les privilèges d'accréditation d'une personne, à un événement de Patinage Canada, si une personne accréditée enfreint la [Procédure d'accréditation de Patinage Canada](#).
- Si l'accréditation d'une personne est suspendue, sa carte d'accréditation sera retirée. Cette personne serait tenue d'obtenir des billets d'événement si elle souhaitait regarder la compétition ou l'événement.
- Patinage Canada a l'autorité d'appliquer des sanctions supplémentaires après l'événement, sous réserve d'une enquête sur l'incident ou les actions qui ont mené à la suspension de l'accréditation de la personne.

Inscription sur place à l'événement

L'inscription sur place aura lieu au Waterloo Memorial Recreation Complex à compter du **vendredi 6 mars 2026**. Les heures détaillées pour l'inscription seront précisées dans la trousse d'information de l'événement.

Équipes

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur séance d'entraînement officielle, immédiatement avant la première partie de leur épreuve.

Musique

Spécifications standard de musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Exigences concernant la musique

- Les concurrents doivent avoir leur fichier de sauvegarde sur une clé USB **près de la bande, pendant la séance d'entraînement officielle et la compétition.**
- Tout autre dispositif électronique, tel que les iPhones, les CD, les tablettes, les baladeurs MP3 ou autres, ne seront pas acceptés pour jouer la musique.
- Toutes les équipes doivent soumettre leur musique en ligne dans le cadre du processus d'inscription.
- La musique ne sera acceptée que par voie électronique, en format MP3. **Ne commencez pas le processus d'inscription avant d'avoir votre fichier musical prêt à télécharger.**

Contenu des programmes prévus

Les gérants des équipes de patinage synchronisé devront soumettre le programme prévu dans le cadre de l'inscription de l'équipe. Les liaisons entre les éléments NE doivent PAS être incluses dans le programme prévu qui est soumis.

Entraînement

L'ordre d'entraînement sera déterminé en fonction du tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. Toute demande spéciale doit être adressée à Patinage Canada

(eventsinfo@skatecanada.ca) au plus tard le lundi 9 février 2026. Les demandes reçues après la date limite seront refusées.

Toutes les équipes auront des séances régulières d'entraînement officielles prévues à l'horaire de compétition. Aux séances d'entraînement officielles, le jour du premier programme libre et du deuxième programme libre, la musique de l'équipe jouera deux fois, chaque fois sans interruption.

Catégorie/partie	Temps d'entraînement	1 ^{re} musique du programme jouée à :	2 ^e musique du programme jouée à :
Junior et senior court	10 minutes	1 minute 30 secondes	6 minutes
Novice, or et junior libre	11 minutes	1 minute 30 secondes	6 minutes 30 secondes
Ouverte et senior libre	12 minutes	1 minute 30 secondes	7 minutes

Échauffement hors glace

Des lignes directrices pour le temps d'échauffement des équipes seront élaborées, en fonction de l'horaire des vestiaires, et seront communiquées aux équipes à l'aide de l'application Sportity de Patinage Canada.

Problèmes durant une performance

L'arbitre au niveau de la glace peut demander à un remplaçant d'aller sur la glace pendant une performance pour récupérer des objets qui sont tombés (accessoires pour les cheveux, etc.) afin que la performance ne soit pas interrompue et qu'il n'y ait aucun danger pour les patineurs. À cette fin, on demande que chaque équipe ait, dans la mesure du possible, un remplaçant chaussé de patins sans protège-lames, placé à l'entrée pendant la performance de l'équipe.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort et affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#) et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes d'une épreuve

Les concurrents seront affectés aux parties subséquentes du Défi Patinage Canada, conformément au [Règlement sur les compétitions, 3.2 Tirages au sort, ordre inverse](#) de Patinage Canada.

Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 131 de l'ISU, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#). L'horaire définitif sera affiché au même endroit après les Championnats régionaux de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles inscriptions, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après les derniers Championnats régionaux de patinage synchronisé 2026. On s'efforce de réduire au minimum les changements à l'horaire.

Cérémonies de la victoire

L'horaire des cérémonies de la victoire et l'ordre de présentation des médailles figurent sur l'horaire de l'événement.

- Déroulement – 1^{er}, 2^e et 3^e.
- Toutes les cérémonies de la victoire auront lieu sur glace.
- Les patineurs seront tenus de porter leurs costumes et leurs patins.

Les gérants d'équipe accompagneront les patineurs à la chute et confirmeront leur arrivée. Les médailles seront décernées ou disponibles pour les patineurs (y compris les remplaçants), qui sont inscrits et dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription officiel de l'équipe, pour la Coupe Patinage Canada.

Seuls les membres de l'équipe dont les patins sont bien lacés pourront se rendre sur la glace pour recevoir leur médaille. Les chaussures et béquilles seront interdites sur la surface de la glace. Les patineurs sans autorisation médicale ne peuvent porter des patins et se rendre sur la glace.

Services

Application d'événements Sportity de Patinage Canada

Une application compatible pour iPhone et Android sera offerte aux personnes qui participeront directement à cet événement. Des renseignements sur le téléchargement et l'accès à des renseignements particuliers à cet événement seront fournis dans la trousse de renseignements de l'événement.

Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent Coupe Patinage Canada 2026 comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire, durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Plus de renseignements sur les services médicaux seront fournis sur l'application Sportity.

Transport

Arrivées et départs à l'aéroport

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes de patinage synchronisé sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

Navette de l'événement pour les personnes accréditées

Il n'y aura aucun circuit en boucle de la navette à la Coupe Patinage Canada 2026. Le transport sera assuré pour tous les officiels entre les hôtels officiels et les patinoires de compétition et d'entraînement. La navette sera offerte aux officiels à compter du vendredi 6 mars jusqu'au dimanche 8 mars 2026.

Les équipes de patinage synchronisé seront responsables de leur propre transport aller-retour aux patinoires de compétition et d'entraînement.

Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation à la Coupe Patinage Canada, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété des concurrents par suite, à cause ou en raison de la tenue et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

Règlements et autres documents de référence

Les renseignements techniques sur les disciplines et les catégories de cet événement se trouvent dans les règlements et documents techniques suivants de Patinage Canada:

[Exigences des programmes de compétition de la voie d'accès au podium](#)

[Exigences des programmes de compétition STAR](#)

[Notation des compétitions de Patinage Canada](#)

[Tableaux des échelles de valeurs \(ÉV\)](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage synchronisé](#)